

GO !

Auto-école go !8 place du couarail 54200 TOUL / autoecolego@orange.fr Tél : 03 83 43 07 35/ 06 71 22 11 48
Agrément préfectoral E1705400120 SIRET : 831991666 R.C.S Nancy TVA Intracommunautaire : FR 13831991666

Numéro de formation continue 44540363754
SARL au capital de 2000 €uros

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Article L. 6353-2 et L. 6353-1 du code du travail)
Convention prolongée jusqu'au 31 août 2020

Entre les soussignés,

Auto-école go 8 place du couarail 54200 TOUL

Agrément préfectoral E1705400120

SIRET : 831991666 R.C.S Nancy

Convention DDTEFP :44540363754

Représentée par Mme BEGARD ANNE, gérante

D'une part,

Et

DTF GEOTECHNIQUE

- 126 RUE LEONARD DE VINCI 54340 POMPEY

ARTICLE 1 -OBJET, DUREE :

L'organisme de formation organisera l'action de formation suivante :

FORMATION AU PERMIS B

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,

- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg

- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

1) Les objectifs de la formation théorique

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

Auto-école go !8 place du couarail 54200 TOUL /

autoecolego@orange.fr

Tél : 03 83 43 07 35/

06 71 22 11 48

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

2) Les objectifs de la formation pratique

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

GO !

Auto-école go !8 place du couarail 54200 TOUL / autoecolego@orange.fr Tél : 03 83 43 07 35/ 06 71 22 11 48

Agrément préfectoral E1705400120 SIRET : 831991666 R.C.S Nancy TVA Intracommunautaire : FR 13831991666

Numéro de formation continue 44540363754
SARL au capital de 2000 €uros

DATE DE SESSION : 15/03/2021 au

31/03/2021

DUREE DE LA FORMATION : 9 heures

ARTICLE 2 : FORMATEUR/MOYENS MIS EN ŒUVRE :

- Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre : formateurs diplômés et expérimentés, paper-board, vidéoprojecteur, supports pédagogiques.
- Méthode active et participative par apports théoriques et exercices pratiques visant à obtenir le permis de conduire de catégorie B
- Le programme de formation est annexé au présent document.
- Lieu : auto-école 8 Place du Couarail 54200 TOUL
- Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action de formation : feuilles d'émargement, évaluations formatives
- Modalités de validation des acquis : évaluation des acquis de la formation par un examen blanc et une présentation à l'examen théorique et pratique du permis B.
- Modalités de sanction : à l'issue de la formation, il sera remis une attestation de formation conforme à l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation d'assiduité sera également établie sur la base des feuilles d'émargement

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU STAGIAIRE

- Le stagiaire s'engage à assister avec assiduité à l'intégralité des cours, à effectuer les exercices pratiques et à se prêter à l'évaluation de ses connaissances. Il s'engage à prévenir 48 heures en cas d'empêchement.

ARTICLE 3 – INFORMATION DU STAGIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.6353-8 du code du travail, le programme et les objectifs de la formation, la liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités, les horaires, les modalités d'évaluation de la formation et le règlement intérieur applicable à la formation sont remis au stagiaire avant son inscription définitive, en annexe de la présente convention.

ARTICLE 4 : PRIX DE LA FORMATION

En contrepartie de cette formation, l'entreprise DTF Géotechnique s'acquittera des

coûts suivants : 315Ht + 63 = 378 euros TTC

Auto-école go !8 place du couarail 54200 TOUL /

autoecolego@orange.fr

Tél : 03 83 43 07 35/

06 71 22 11 48